



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 17 février 2017

Objet : **TABLEAU DES POSTES : CREATIONS – SUPPRESSIONS DE POSTES**

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept février, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 10 février 2017

**PRESENTS : Mmes. CAMPANALE, DEPETRIS, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND, PAIN**  
Présents : 23  
Absents : 6  
Votants : 29  
**MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY GENDRIN, GERARDO, GIMBERT, GLOECKLE, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD**

**ABSENTS : Mmes. BARNOLA (pouvoir à M. GAY), BOUCHAUD (pouvoir à M. BRUNELLO), BOURDARIAS (pouvoir à Mme. HYVRARD), CHEVROT (pouvoir à Mme. FRAGOLA), FAYOLLE (pouvoir à Mme. PAIN), M. LE PENDEVEN (pouvoir à M. GENDRIN)**

M. Jean-Philippe PAGES a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 30 janvier 2017 relatif au nouvel organigramme de la direction des services ingénieries techniques ;

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services.

### Transformations de postes

- Afin de mettre en application le nouvel organigramme de la direction des services ingénieries techniques et de pourvoir un poste de responsable de pôle, il est proposé de transformer un poste existant d'ingénieur territorial principal à temps complet en un poste d'ingénieur territorial à temps complet,
- Afin de remplacer un agent du service finances en mobilité vers une autre collectivité tout en maintenant la maîtrise des effectifs des services fonctionnels ressources humaines et finances mise en place au moment du transfert de la petite enfance, il est proposé de transformer un poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 17 h 30 hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Filière	Nbre postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes	Motif
Technique	1	Ingénieur Territorial Principal à temps complet (ING-P-1) à temps complet	Ingénieur Territorial à temps complet (ING-2) à temps complet	Recrutement
Administrative	1	Adjoint Administratif Territorial de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet (AADM1-7)	Adjoint Administratif Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet à 17 h 30 hebdomadaires (AADM2-6)	Mobilité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
Crolles, le 27 février 2017  
Philippe LORIMIER  
Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ....., de sa notification le ..... et de sa transmission en Préfecture le .....  
Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,  
Responsable du service Juridique / Marchés publics

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.